

Mobilité



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
AGIT POUR UNE MOBILITÉ DURABLE, POUR TOUS ET TOUTES**

La mobilité est au cœur des enjeux d'accès aux services et à l'emploi, d'attractivité économique et touristique et de préservation de l'environnement et du cadre de vie. Consciente de ces enjeux, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) s'est dotée d'un Plan de Mobilité ambitieux sur la période 2023-2034, auquel seront alloués d'importants moyens.

AGIR SUR LA MOBILITÉ, POURQUOI ?

Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- ▶ **44%** des émissions de GES sur la communauté de communes sont liées aux transports (personnes et marchandises),
- ▶ Soit en moyenne **3 tonnes** équivalent CO₂ par personne et par an
(NB : pour limiter le réchauffement à moins de 2°C d'ici la fin du siècle, il faudrait viser environ 2 tonnes par personne et par an toutes émissions confondues (mobilité, habitat, alimentation, loisirs etc.).)

Sources : ORECA Région Sud, INSEE et enquête mobilité CCSP 2021

Permettre à toutes et à tous de se déplacer :

- ▶ **10%** des ménages de la communauté de communes ne sont pas équipés de voiture,
- ▶ **11%** des habitant.e.s ont moins de 18 ans et **27%** plus de 65 ans.

Trouver l'équilibre entre attractivité/développement et préservation des espaces et du cadre de vie :

- ▶ **79%** des déplacements liés au travail sont effectués en voiture individuelle,
- ▶ Seuls **5%** des visiteur.euse.s accèdent au territoire en train ou en car.

L'OFFRE ACTUELLE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

OFFRE	COMMUNES DESSERVIES	ORGANISATEURS
Train Briançon ▶ Gap	Chorges - Embrun	Région Sud SNCF (Intercités de nuit)
Ligne 69 Marseille ▶ Briançon	Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Embrun, Savines-le-Lac	Région Sud (réseau Zou!)
Ligne 560 Embrun ▶ Les Orres (été et hiver)	Baratier, Embrun, Les Orres, Saint-Sauveur	Région Sud (réseau Zou!)
Navettes hivernales internes aux Orres	Les Orres	CCSP
Navette d'Embrun	Desserte à l'année des quartiers, du centre-ville et du plan d'eau	CCSP
Navette Embrun ▶ Crévoux Navette interne Crévoux (hiver)	Baratier, Crévoux, Embrun, Saint-André-d'Embrun	CCSP
Navette Chorges ▶ Réallon (hiver)	Chorges, Prunières, Réallon, Saint-Apollinaire,	CCSP
Navette Chorges ▶ Chanteloube (été)	Chorges	CCSP
Circuits scolaires	Toutes les communes	Région Sud (réseau Zou!)

TOUTE L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR :

- ▶ ccserreponcon.com/infos-pratiques/transports
- ▶ **Réseau Zou** : zou.maregionsud.fr
- ▶ **Train** : sncf-connect.com



LES ACTIONS RÉALISÉES

Au 1^{er} juillet 2021, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a permis aux Communautés de Communes de devenir « Autorités Organisatrices de la Mobilité » pour avoir la possibilité de mettre directement en œuvre des actions qui étaient auparavant du ressort des communes (notamment la gestion des transports en commun).

Avant cette date et le renforcement de son champ d'action, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon œuvrait déjà en faveur de la mobilité :

2014

- › Lancement du maillage du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques avec le SyME 05
- › Engagement dans la démarche Territoire à énergie positive

2017

Réalisation d'un « schéma directeur cyclable »

2019

Actualisation du « schéma de sentiers communautaires » (pédestres et VTT)

2021

Suite à la loi LOM, la CCSP devient autorité organisatrice de la mobilité

2023

- › Début de l'aménagement d'une voie partagée (piétons/vélos/voitures) entre les plages de Chanterenne et des Eaux Douces à Crots, avec une passerelle pour le franchissement sécurisé du torrent de Boscodon
- › Renfort et simplification de l'offre estivale de la navette d'Embrun
- › Partenariat avec le Département des Hautes-Alpes et Mobicoop pour le déploiement d'un service d'autostop et de covoiturage

2015

Aménagement de l'aire de covoiturage de Baratier

2018

Construction de la passerelle au dessus de la Durance à Embrun pour favoriser la mobilité douce

2020

La CCSP entre dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » de l'ADEME

2022

- › Réalisation du « plan de mobilité »
- › Aménagement d'une voie verte (piétons/vélos) entre Les Portes du Lac (Baratier) et le canal du Liou (Crots)
- › Mise en place d'une navette estivale Charges-Chanteloube

Zoom sur la concertation citoyenne autour de la mobilité

Le plan de mobilité a été élaboré en concertation avec les habitant.e.s, les employeurs et les acteurs publics et privés du territoire. En tout, plus de 1 100 participations ont permis de construire collectivement la stratégie mobilité pour les 12 ans à venir. Les phases de la concertation et le plan sont consultables [ici](#).



FÉVRIER/MARS 2022

8 ateliers de construction d'un diagnostic partagé avec les citoyen.ne.s

MARS/MAI 2022

Enquête en ligne sur les pratiques et les besoins des citoyen.ne.s

JUILLET/DÉCEMBRE 2022

Mise en ligne du plan d'action avec prise en compte des avis

NOVEMBRE 2022

Première réunion du « comité des partenaires mobilité »* qui est le groupe de travail permanent qui accompagnera le déploiement des services de mobilité sur le territoire, et échanges sur le plan d'action

MARS 2023

Deuxième réunion du « comité des partenaires mobilité » pour valider le plan d'action et échanger sur les modes de financement

MARS 2022

Réunion d'échange avec la Région et le Département sur le diagnostic

JUIN 2022

Diffusion de la synthèse du diagnostic et proposition de plan d'action

OCTOBRE 2022

Ateliers complémentaires et stands d'animation pour compléter le plan d'action et échanger avec les citoyen.ne.s sur les pistes envisagées

JANVIER 2023

Réunion d'échange avec la Région et le Département sur le plan d'action

* Le Comité des partenaires mobilité, c'est quoi ?

En 2022, la CCSP a constitué un groupe de travail sur la mobilité incluant des entreprises, des associations mais aussi des citoyen.ne.s tirés au sort sur liste électorale. Il participe à la concertation et suit la mise en œuvre de la politique mobilité.

LES ACTIONS À VENIR

DE LA STRATÉGIE À L'ACTION : DES AMBITIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX.

Le plan de mobilité de la CCSP est un plan d'actions établi pour les douze prochaines années (2023-2034). Ces actions sont déclinées selon 5 thématiques.



Des transports pour le quotidien

- Développer les transports sur l'axe de la Durance.
- Relier les villes aux centralités d'Embrun, Chorges et Savines-le-Lac.
- Développer la pratique du covoiturage et de l'autostop.
- Réorganiser et étendre les transports urbains d'Embrun.



Serre Ponçon, territoire cyclable

- Construire un réseau d'itinéraires cyclables structurants.
- Aménager des liaisons locales pour accéder à ces itinéraires.
- Accroître le stationnement vélo, notamment sécurisé.
- Définir des parcours promenade à partir des aménagements réalisés.
- Encourager la pratique du vélo sous toutes ses formes.



Une mobilité simple, lisible et fluide

- Faire connaître les solutions de mobilité.
- Développer l'autopartage.
- Mutualiser les ressources logistiques.
- Accompagner les employeurs et les salarié.e.s pour une mobilité durable et l'accès à l'emploi.
- Accompagner les établissements scolaires et les plus jeunes.



Des mobilités touristiques maîtrisées

- Intensifier les services saisonniers en direction des stations et de la vallée, notamment des bords de lac.
- Promouvoir l'accès au territoire et à ses sites touristiques en transports collectifs.



Espaces publics, espaces de vie

- Favoriser le partage de voirie sur les voies peu fréquentées et les secteurs les plus centraux.
- Dissuader les reports de trafic depuis les grands axes.
- Étendre les cheminements piétonniers.
- Réorganiser les échanges en gare d'Embrun.

Sur 12 ans,

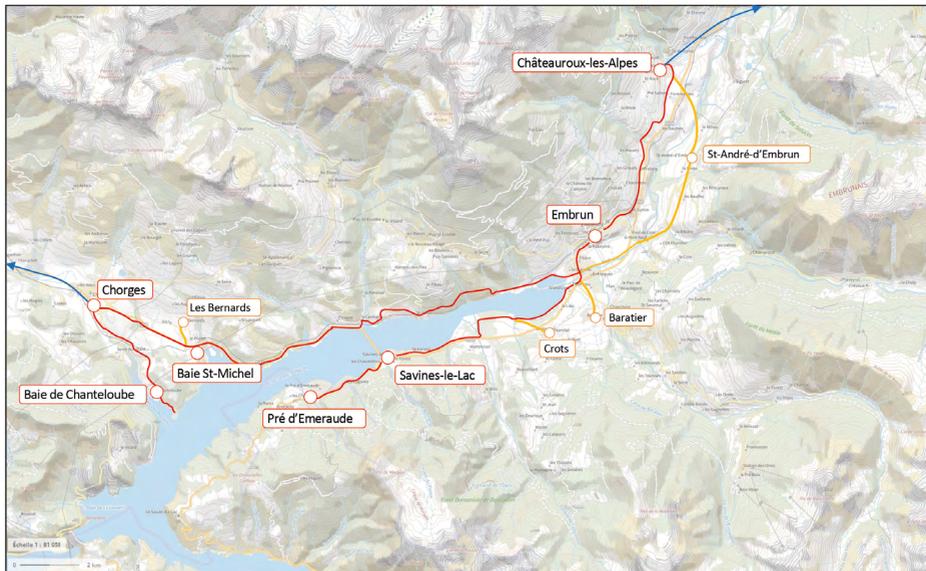
l'ensemble des mesures représentent pour la CCSP un investissement de 14,3 M€ HT auquel s'ajoutent 11,4 M€ HT de fonctionnement.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS

AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CONTINU D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

La majeure partie des investissements prévus dans le plan de mobilité sur 2023-2034 sont dédiés au vélo.

L'objectif est d'aménager un axe continu le long du lac de Serre-Ponçon, et des liaisons locales autour de cet axe.



■ Liaisons identifiées au schéma cyclable ■ Liaisons locales
■ Axe Châteauroux-les-Alpes › Eyglies et Chorges › Gap

DÉPLOIEMENT D'UN SERVICE D'AUTOSTOP ORGANISÉ ET D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE, EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LA SOCIÉTÉ MOBICOOP

Fin 2023/Début 2024, des arrêts « Rezo Pouce » d'autostop seront implantés sur tout le territoire, l'objectif étant de créer une communauté d'auto-stoppeur.euse.s et d'automobilistes. Et pour inciter au covoiturage plus classique, toutes les collectivités des Hautes-Alpes s'appuieront sur l'**appli Rezo Mobicoop**.

› [Télécharger l'appli mobile](#)



AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE À SAVINES-LE-LAC

16 aires de covoiturage sont recensées sur le territoire, dont deux aménagées (rond-point sud d'Embrun à Baratier, et Charges).

L'aire de Savines-le-Lac sera localisée sur le parvis de l'ancienne gare SNCF, au croisement de la RN 94 et de la RD 41 et permettra de covoiturer dans de bonnes conditions (voirie et places aménagées, éclairage, tables de pique-nique, toilettes, stationnement vélo).



Photo de l'aire de covoiturage de Baratier (rond-point Sud d'Embrun)

ORGANISATION DU 1^{ER} CHALLENGE MOBILITÉ LORS DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ, DU 18 AU 23 SEPTEMBRE 2023

A destination des employeurs publics, des entreprises ou des associations comptant plus de 5 salarié.e.s, le Mobi'Challenge consiste à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour venir au travail (covoiturage, vélo, transports en commun, etc). C'est une manière ludique d'informer, sensibiliser et faire tester d'autres pratiques de déplacement.



LE VERSEMENT MOBILITÉ

La mobilité représente des dépenses importantes et une part conséquente du budget de la CCSP.

Afin de se donner les moyens de déployer le plan de mobilité, la CCSP a fait le choix de recourir au dispositif du « Versement Mobilité ».

Le Versement Mobilité, c'est quoi ?

Le Versement Mobilité a été institué sous sa forme ancienne (Versement Transport) en 1971 en Ile-de-France, puis à partir de 1973 partout en France.

C'est une contribution locale versée par les employeurs publics et privés de 11 salarié.e.s et plus, collectée par l'Urssaf ou la MSA.

C'est une ressource stratégique pour permettre de financer le développement mais aussi l'exploitation des services de mobilité.

Aujourd'hui, plus de 300 Autorités Organisatrices de la Mobilité ont recours au Versement Mobilité.

Comment ça marche ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Les employeurs publics et privés de **11 salarié.e.s et plus**



Moyenne mensuelle des effectifs de l'année précédente (hors CDD de remplacement, apprentis, stagiaires, itinéraires d'accès à l'emploi).
Les établissements qui franchissent ce seuil sont dispensés pendant 5 ans.



COMMENT EST-IL COLLECTÉ ?

L'employeur réalise chaque mois sa déclaration auprès de l'Urssaf via la DSN et verse la contribution à l'Urssaf en même temps que les autres cotisations et contributions sociales



COMBIEN ?

0,8 %
des rémunérations
soumises aux cotisations
de sécurité sociale



Versement
mensuel moyen :
**22€ pour
un temps plein**

À partir de quand ?

Le Versement Mobilité est instauré à compter du 1^{er} juillet 2023 > le(s) premier(s) mois de lancement peuvent être régularisés après coup.

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES
AU VERSEMENT MOBILITÉ SUR LE SITE DE L'URSSAF :**

> [Plus d'infos ici](#)



CONTACT MOBILITÉ CCSP :

> Anne-Claire Andrieux – 06.58.17.33.46

mobilitettransport@ccserreponcon.com